



Nous voulons de meilleures conditions de travail !

Chaleur



Le code du travail n'indique pas quelles doivent être les températures dans les locaux de travail. (<http://psasochaux.reference-syndicale.fr/chaleur/>).

Après avoir interpellé les directions d'ateliers, au CSE du jeudi 27 juin, la CGT a alerté la direction de Sochaux parce dans les ateliers, il faisait 37 degrés jeudi après-midi et les jours précédents !

Pour les salariés travaillant hors production, le travail n'est pas le même, pour autant ils souffrent aussi par ces fortes chaleurs et les conséquences sont autant physiques que mentales. L'une des solutions palliatives serait l'accès au TAD, puisque pour eux c'est possible.

La direction privilégie la productivité plutôt que de remplir son obligation de prévenir les risques très graves dus aux fortes chaleurs et cela a déjà eu des conséquences pour la santé de salariés (Malaises aux postes de travail, passages aux infirmeries, évacuation par les pompiers, vertiges, nausées, maux de tête, etc...).

Les mesures prises par la direction ne sont pas satisfaisantes. Nous revendiquons des solutions adaptées à ces fortes chaleurs comme par exemple la baisse des cadences de travail, et des moyens permettant de réduire les températures que ce soit dans les bureaux ou dans les ateliers.

Il n'y a que les réactions collectives de tous les salariés qui pourra faire que la direction consente à prendre des mesures plus efficaces en cas de fortes chaleurs !

Accident de Travail !

Lorsqu'un salarié se blesse sur son lieu de travail, la direction n'hésite plus à faire pression devant tous les collègues de travail. Ainsi, dans certains briefings, certains responsables donnent le nom, le secteur, et font l'enquête eux-mêmes en accablant la personne blessée. Alors, après la casquette de hiérarchie, les voilà inspecteurs, médecins et préventeurs.

Ces mêmes personnes, incapables de faire en sorte que nous ne nous blessions plus au travail, sont prêtes à vous faire du chantage pour ne pas déclarer les accidents.

Pour la CGT, tous les accidents doivent être déclarés, car les conséquences sont préjudiciables, même quelques années après. Si vous rencontrez ce genre de problème, contactez vos délégués CGT.



Échauffement GAZ

« Garde à vous, à vos rangs, fixe... » Ah ! Déformation professionnelle quand tu nous tiens ! Ainsi, une responsable de la société GAS (ex EVN), veut nous faire faire des échauffements en début de poste pour soi-disant notre bien.

Elle réinvente même le marathon du Lion, en organisant des courses sportives dans les ateliers. La CGT, lors du CSE du 27 juin 2019, a interpellé le médecin de travail sur ce sujet, qui ne cautionne pas ce type « d'échauffements » au travail.

Ce ne sont pas des échauffements que nous voulons. Ce sont la baisse des cadences, ainsi qu'un allègement des charges de postes.

Et surtout, dans cette entité, du RESPECT pour les salariés. Si l'époque militaire lui manque, elle peut toujours faire son paquetage et repartir dans son ancien métier...



Victoire CGT retraités sur la Mutuelle d'Entreprise de Sochaux

La Commission de Gestion de la Mutuelle d'Entreprise de Sochaux (MES) s'est réunie le 19 juin 2019 au Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux en présence des représentants des adhérents et de Malakoff-Médéric. La CGT, ce même jour, a décidé d'aller interpellé la commission de gestion pour refuser l'augmentation de 13% sur les adhérents de la MES.

Les retraités CGT notent deux points positifs :

- 1) Malakoff-Médéric (assureur) et AON (gestionnaire) reconnaissent leur responsabilité dans l'erreur de 830 000 € dans les comptes 2017.
- 2) La Commission de Gestion s'est opposée à l'augmentation de 13 % préconisée par Malakoff-Médéric et a retenu une augmentation de cotisation ramenée à 2 % pour la MES Base et 4 % pour la MES+ au 1^{er} juillet.

Les adhérents de la MES échappent ainsi à une augmentation disproportionnée, sans rapport avec l'évolution de leurs retraites. Les retraités CGT s'en réjouissent. Pourtant, nous considérons que le fond du problème n'est pas réglé :

- 1) Le président de la Commission de gestion a donc adressé un courrier au Président de Malakoff-Médéric pour lui demander de ne pas en rester à un simple mea-culpa mais à tirer les conséquences de leur erreur en décidant d'un dégrèvement sur les frais de gestion facturés à la MES, la prestation n'ayant pas été remplie de façon satisfaisante.
- 2) Les responsables de Malakoff-Médéric se sont engagés à réexaminer la question du droit d'entrée de 5,75 millions € qui a été prélevé en 2012 dans les réserves de la MES. En effet, la CGT fait valoir que la baisse programmée du nombre d'adhérents permet la restitution progressive de cette réserve de solvabilité.

Si certains syndicats choisissent d'être des pigeons, la CGT choisit de défendre tes intérêts !!!



Avenants de nuit, ça suffit !

Memento du patron: fiche N°1



Le renouvellement des avenants de contrat de travail pour les salariés de nuit arrive. **Pour certains d'entre nous, ce sont des contrats d'un mois au lieu de trois.** Mais à quoi joue la direction? Nous le savons très bien ; le fait de faire des contrats courts pour l'équipe de nuit ou de VSD, c'est mettre la pression sur les salariés, pour leur imposer de venir le dimanche de nuit ou faire des heures sup. Pour reprendre les termes de la direction « le carnet de commande est rempli, donc il y a de la visibilité pour ces deux horaires. ».

Pour la CGT ce chantage est inadmissible ! Nous revendiquons que les avenants au contrat de travail de nuit ou VSD, soit signés pour une durée indéterminée !

Tenue image !

Selon le code du travail, le port intégral de la tenue dite « image » ne peut être imposé en respect de la liberté individuelle de chacun du droit de se vêtir (*article L 1121-1 du code du travail*).

Pour certains, l'excès de zèle ne manque pas ! Ainsi, quelques salariés se sont vu reprocher de porter une casquette en poste, et même de retrousser leur pantalon sous prétexte de « sécurité », pathétique !

Encore une fois, la casquette portée par les salariés, ou les bas de pantalons retroussés, ne présentent aucun problème pour la qualité des véhicules. Ni même pour la sécurité des salariés.

Cependant, ce qui empoisonne la vie des salariés, c'est le climat social que certains tentent de mettre en place avec des interdictions stupides et grotesques.

Si tu mets ceux qui brassent de l'air d'un côté et ceux qui te le pompent de l'autre...
Tu as la climatisation gratuite !